Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-79_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 08 juin 2026

Service référent : Finances Commande Publique

Objet : Finances – Budget port de pêche – Décision modificative n° 1

L'An deux mil vingt-six, le 8 juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 juin 2026, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR,

Secrétaire de séance : Mme Pascale SALINAS

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-79_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du 08 juin2026
Délibération n°79/2026

Service référent : Finances Commande Publique

Objet : Finances – Budget port de pêche – Décision modificative n° 1

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint au Maire, chargé des Finances de la Commande publique et du Mécénat

Exposé :

Il est proposé une décision modificative n° 1 au Budget port de pêche afin de financer les dépenses liées aux études de la rénovation de la criée municipale. Ces dépenses ayant été inscrites au chapitre 23 (Immobilisations en cours) au lieu du chapitre 21 (Immobilisations corporelles), il convient de diminuer le compte 2313 afin d'abonder le compte 2031.

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Dépenses : Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles - Compte 2031 – Frais d'études	+ 200 000 €	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours - Compte 2313 – Immobilisations en cours	- 200 000 €	
TOTAL	**0 €**	**0 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget port de pêche.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 01 juin, la Commission Finances et Pêche a pris acte de la communication du rapport.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Budget primitif du budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget port de pêche,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-79_2026-DE

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 09 juin 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick Le Roux

R. A. A. : 2026-
Classification actes : FINANCES LOCALES – 7.1_ décisions budgétaires
Publié le 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-79_2026-DE